

13.08.2004 - 08:30 Uhr

Les primes Sanitas restent stables dans 27 régions sur 43

Zurich (ots) -

Chez l'assureur maladie Sanitas, la moyenne pondérée de l'augmentation des primes au 1.1.2005, dans l'assurance obligatoire des soins selon la LAMal, est seulement de 0.9%. Toutes les indications de primes sont néanmoins provisoires tant qu'elles n'ont pas reçu l'aval des Offices fédéraux OFSP et OFAP.

Malgré la croissance constante des coûts, les primes Sanitas pour l'assurance obligatoire des soins selon la LAMal augmenteront seulement de 0.9% (moyenne pondérée suisse). Suivant la région, l'adaptation varie dans une fourchette de 0 % à 5 %, tout en restant inchangée dans 27 régions de primes sur 43. Cette adaptation extrêmement modérée chez Sanitas a été rendue possible par une bonne situation financière.

Kurt Wilhelm, Président du Comité de direction de Sanitas, considère que cette adaptation minimale de Sanitas est nettement inférieure à la moyenne de la branche. «Ceci est possible sans porter préjudice aux réserves de Sanitas grâce à notre bonne situation financière.» En effet, les réserves LAMal de Sanitas dépassent de nouveau distinctement le taux de 15% prescrit par la loi.

Assurance complémentaire d'hospitalisation: pas d'adaptation des primes

Les bonnes nouvelles concernent également le domaine de l'assurance complémentaire : les primes de toutes les assurances complémentaires d'hospitalisation (série Hospital) resteront inchangées au 1.1.2005. Seules quelques adaptations modérées seront nécessaires dans certains contrats collectifs et dans certains produits pour traitements ambulatoires.

Franchises à option: plus de flexibilité, plus de possibilités d'économie

L'ordonnance modifiée sur les franchises à option dans l'assurance obligatoire des soins entrera en vigueur le 1er janvier 2005. Sanitas proposera pour les adultes, en plus de la franchise obligatoire de 300 francs, cinq échelons de franchise à option avec un rabais correspondant variant de 6 à 46.5 %. Les personnes assurées chez Sanitas profiteront ainsi de rabais maximaux et bénéficieront de plus grandes possibilités d'économie, grâce aux nouveaux échelons de franchise à option.

Une priorité : le long terme

Un aperçu sur les primes démontre que la politique à long terme de Sanitas porte ses fruits. Après avoir fixé un niveau des primes nécessaire selon les principes actuariels, Sanitas peut initier une ronde des primes extrêmement modérée sans fausses promesses, sans dumping des prix et sans hypothéquer le futur. Avec une base financière solide, ainsi qu'avec des produits et des prestations de service proposant une qualité de protection d'assurance élevée à des prix avantageux, Sanitas est une valeur sûre - pour toute la vie.

Contact:

Dr Isabelle Vautravers, porte-parole

Tél. +41/(0)1/298'62'96

Mobile +41/(0)79/641'25'78

Fax +41/(0)1/298'63'96

E-Mail: isabelle.vautravers@zh.sanitas.com

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005121/100478091> abgerufen werden.